

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 MAI 2012
20 H 00**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 mai 2012, à 20 heures, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Est absent : Monsieur le conseiller Joël Beauchemin

MOMENT DE RECUEILLEMENT

Monsieur le maire Martin Damphousse invite l'assistance à l'ouverture officielle de la Maison Saint-Louis, lors d'une *Porte Ouverte* qui sera tenue le 27 mai prochain, entre 19 heures et 21 heures.

ORDRE DU JOUR

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2011 NON-CONSOLIDÉS
DE LA VILLE DE VARENNES**

Monsieur le maire Martin Damphousse présente les points saillants des états financiers non-consolidés de la Ville de Varennes pour l'année 2011.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Projet de code d'éthique et inscription au registre des lobbyistes ;
- Montant prévu pour la réfection des passages piétonniers ;
- Sujets abordés lors des séances spéciales des 16 et 30 avril 2012 ;
- Raison motivant le retour d'une demande d'autorisation d'un logement dans une résidence unifamiliale sur la rue du Calvaire et opposition à ce projet.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2012-174 Approbation procès-verbal, séance générale du 2 avril 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 avril 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-175 Approbation procès-verbal, séance spéciale du 16 avril 2012

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 16 avril 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-176 Approbation procès-verbal, séance spéciale du 30 avril 2012

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 30 avril 2012 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2012-177 Approbation des comptes, avril 2012

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois d'avril 2012 :

| | |
|--|-----------------|
| Fonds d'administration : <i>(chèques 1336 à 1635 et paiements électroniques)</i> | 3 416 823.79 \$ |
| Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 105 à 131)</i> | 174 718.30 \$ |

Certificat de la trésorière numéro 2290

Adoptée.

**RÈGLEMENTS, DÉROGATIONS MINEURES
ET USAGES CONDITIONNELS**

A-2012-23 Règlement 772-1 modifiant le règlement 772 afin de diminuer la dépense et l'emprunt autorisés et de modifier les dispositions de la compensation locale

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 772-1 modifiant le règlement 772 afin de diminuer la dépense et l'emprunt autorisés et de modifier les dispositions de la compensation locale.

A-2012-24 Règlement 780 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 780 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

2012-178 Adoption – Projet de règlement 780 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 780 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Adoptée.

2012-179 Adoption – Second projet de règlement 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varennes

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-34 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes pour l'ajout de logements dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le secteur du Vieux-Varennes soit et est adopté.

Adoptée.

2012-180 Adoption – Règlement 630-5 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 630-5 modifiant le règlement 630 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité afin d'amender certaines désignations de postes et modifier la liste des fonctionnaires désignés.

Adoptée.

2012-181 Adoption – Règlement 631-19 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'amender l'annexe F

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-19 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'amender l'annexe F.

Adoptée.

2012-182 Adoption – Règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-33 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les normes d'implantation des bâtiments agricoles.

Adoptée.

2012-183 Adoption – Règlement 710-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir l'ajout de logements, dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 710-1 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 710 afin d'assujettir l'ajout de logements, dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis pour un usage autre que résidentiel et qui se situe dans le Vieux-Varennes, à la procédure des usages conditionnels.

Adoptée.

**2012-184 Usages conditionnels 0961-32-3108
Régularisation d'un logement complémentaire
2518, rue du Calvaire, lots 71-20 & 71-21**

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

Considérant la demande présentée par le requérant pour régulariser un logement complémentaire attendant à la résidence ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 18 avril 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 12-04-20 du 4 avril 2012;

Considérant les observations écrites du demandeur transmises au conseil municipal quant aux conditions proposées par le CCUE;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour régulariser le logement complémentaire sis au 2518, rue du Calvaire, sur les lots 71-20 et 71-21 dans la zone H-617 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

**2012-185 Demande de dérogation mineure no 1454-13-6570
Construction d'un nouveau bâtiment principal industriel
(futur 1951, chemin du Lac) Zone I-221
Acier Picard**

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

Considérant la demande de dérogation mineure présentée par le requérant pour permettre la construction d'un nouveau bâtiment principal industriel ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 12-04-19 du 4 avril 2012, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter ladite demande ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 18 avril 2012 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure no 1454-13-6570 afin de permettre la réduction du nombre de cases de stationnement minimal requis, l'autorisation de la présence d'espaces de chargement/déchargement sur la façade principale du bâtiment ainsi que la réduction du pourcentage de maçonnerie sur la façade principale dudit bâtiment industriel sis au futur 1951, chemin du Lac, tel qu'illustré au plan UR-2012-4014A3

Le terrain porte le numéro de lot 1038 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, dans la zone I-221.

Adoptée.

**2012-186 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 1454-13-6570
Futur 1951, chemin du Lac - Lot 1038
Acier Picard**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro CCUE 12-04-19 du 4 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) no 1454-13-6570 autorisant l'émission du permis pour la construction d'un bâtiment principal sur le lot 1038 (futur 1951, chemin du Lac), dans la zone I-221, conformément aux plans UR-2012-4014A3 à UR-2012-4014A5.

Adoptée.

CONTRATS, MANDATS ET APPELS D'OFFRES

**2012-187 Ministère des Transports du Québec
Contrat de déneigement et de déglçage des routes
Saison 2012-2013**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Travaux publics en date du 1er mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes accepte de renouveler le contrat d'entretien d'hiver (dossier n° 8606-11-4916) pour la saison 2012-2013, aux conditions mentionnées audit contrat soumis par le ministère des Transports du Québec, pour un prix annuel de 71 903,51 \$.

Ladite acceptation couvre le territoire suivant : routes 132, 229, montée Picardie et chemin de la Butte-aux-Renards dans Varennes (longueur physique : 11,805 km, longueur pondérée : 12,806 km.

Le directeur des Travaux publics, M. Denys Guay, est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2012-188 Réfection de 5 passages piétonniers, phase 1
Contrat Benvas Excavation inc.
Modification à la résolution 2011-273**

Considérant l'adoption de la résolution 2011-273 le 15 août 2011 relativement à la réfection de cinq (5) passages piétonniers ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2011-273 en bonifiant à 175 000 \$ (ajout de 15 000 \$) le montant prévu au projet de réfection de cinq passages piétonniers, phase 1 (ST-2011-10).

Cette dépense est financée à même le Fonds d'infrastructures.

Adoptée.

**2012-189 Travaux de réparations et de corrections de pavage 2012
Secteurs urbain et rural
Adjudication du contrat : Entreprises C.R. Ménard inc.**

Considérant un appel d'offres public pour effectuer les travaux de réparations et de corrections de pavage, secteurs urbain et rural, en 2012;

Considérant la réception de sept (7) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur du Service du Génie en date du 1er mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Entreprises C.R. Ménard inc. de Longueuil plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réparations et de corrections de pavage 2012, secteurs urbain et rural, pour un montant de 173 544,50 \$, plus taxes applicables (incluant 3 000 \$ frais contingents), le tout selon sa soumission du 26 avril 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2293

Adoptée.

2012-190 **Projet 2012-35 Signalisation
Aménagement du sentier du Parc St-Charles
Autorisation de dépense au *Fonds de parcs et terrains de jeux***

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Travaux Publics en date du 25 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imputer un montant de 41 000,00 \$ dans le *Fonds de parcs et terrains de jeux*, le tout selon la fiche projet 2012-35 pour l'acquisition de ces équipements pour des travaux d'aménagement du sentier du Parc St-Charles.

Certificat de la trésorière numéro 2292

Adoptée.

2012-191 **Entretien des systèmes de chauffage et climatisation
Adjudication du contrat : Réfrigération Collette inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'entretien des systèmes de chauffage et de climatisation des bâtiments municipaux ;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 30 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Réfrigération Collette inc*, de Varennes, datée du 18 avril 2012, pour l'entretien des systèmes de chauffage et climatisation des bâtiments municipaux pour la période de mai 2012 à avril 2013, pour un montant de 11 926.35 \$, incluant les taxes et 15 % d'imprévu, ainsi qu'une reconduction d'une année subséquente, soit de mai 2013 à avril 2014, pour un montant total de 12 284,14 \$ (incluant taxes et imprévus).

Certificat de la trésorière numéro 2295 (année 2012)

Adoptée.

2012-192 **Acquisition d'un tracteur polyvalent pour le déneigement et la tonte de gazon - Service des Travaux publics
Adjudication du contrat : Aubin et St-Pierre Inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un tracteur polyvalent pour le déneigement et la tonte de gazon;

Considérant la réception de quatre (4) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 26 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Aubin et St-Pierre inc.* de La Présentation, au plus bas soumissionnaire conforme, l'acquisition d'un tracteur quatre roues motrices neuf 2012 polyvalent, pour le déneigement des trottoirs et la tonte de gazon, pour un montant de 58 264 \$, plus taxes, et d'un chargeur avant, pour un montant de 5 630 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 24 avril 2012. Ladite dépense est affectée au *Fonds de roulement* sur une période de cinq (5) ans.

Certificat de la trésorière numéro 2294

Adoptée.

**2012-193 Inspection et analyse des bornes d'incendie
Service des Travaux publics
Adjudication du contrat : Aqua-Data inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie de la Ville de Varennes

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 20 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Aqua-Data inc.* de Pincourt, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 25 avril 2012, l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie pour 2012, pour un montant de 21 155,03 \$, incluant taxes, et de 21 470,64 \$, incluant les taxes, pour 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2296 (année 2012)

Adoptée.

**2012-194 Travaux de marquage de chaussées 2012
Adjudication du contrat : Lignco Sigma inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de chaussées en 2012 ;

Considérant la réception d'une (1) soumission conforme ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3.3 LCV ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Travaux publics en date du 2 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir la soumission conforme présentée par *Lignco Sigma inc.* de Bécancour, pour effectuer les travaux de marquage de chaussées sur diverses rues en 2012, selon les prix unitaires de sa soumission du 26 avril 2012, tels que modifiés, suite à négociations, par un document intitulé «Formulaire de soumission corrigé», soit pour un montant de 80 446,53 \$, taxes incluses.

Certificat de la trésorière numéro 2298

Adoptée.

**2012-195 Réfection des surfaces gazonnées avec ensemencement hydraulique
Parc St-Charles
Adjudication du contrat : PNG Projets d'Aménagement Inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour effectuer des travaux de réfection des surfaces gazonnées avec ensemencement hydraulique;

Considérant la réception de trois (3) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Travaux publics en date du 2 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *PNG Projets d'Aménagement Inc.* de Sorel-Tracy, selon sa soumission datée du 26 avril 2012, pour effectuer des travaux de réfection des surfaces gazonnées avec ensemencement hydraulique au Parc St-Charles pour un montant de 26 907,03 \$, incluant les taxes et les frais pour imprévus.

Cette dépense est applicable au numéro de règlement 760.

Certificat de la trésorière numéro 2297

Adoptée.

**2012-196 Acquisition d'une tondeuse avec plateaux
Travaux publics
Les Équipements Laguë et Martin
Autorisation de dépense au fonds de roulement**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Travaux publics en date du 19 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Les Équipements Laguë Martin la fourniture d'une tondeuse BUHLER, modèle YT550, Triplex, pour un montant de 12 195 \$, plus taxes.

Le remboursement de cette somme est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2291

Adoptée.

**2012-197 Modification contractuelle - Demix Agrégats
Fourniture et transport de pierre**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle ;

Considérant l'excellent prix soumissionné et l'intérêt de la population varennoise ;

Considérant que l'approbation de ces quantités supplémentaires permettra d'approvisionner les services municipaux pour une période plus longue que prévue avec les mêmes montants ;

Considérant que si le contrat avait été octroyé à l'origine à ce montant, la procédure d'octroi choisie aurait été la même ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 18 223,40 \$, taxes incluses, au contrat attribué à *Demix Agrégats*, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Adoptée.

**2012-198 Mandat de services professionnels en informatique
Modification à la résolution 2012-070**

Considérant une erreur cléricale à la résolution 2012-070 adoptée le 13 février 2012 relativement au mandat de services professionnels en informatique ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier la résolution 2012-070 afin de lire un montant de 84 240 \$, plus taxes applicables.

Adoptée.

**2012-199 Mandat de services professionnels : Groupe XYZ Civitas inc
Arpenteurs-géomètres – Arpentage, plans et descriptions techniques
pour l'obtention de servitudes – Enfouissement des utilités publiques
Rue Sainte-Anne**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse et la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 7 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le mandat de services professionnels pour des honoraires d'arpenteurs-géomètres pour arpentage, relevés terrains (le cas échéant), plans et descriptions techniques pour l'obtention de servitudes (conventionnelle ou par expropriation) sur environ 95 terrains résidentiels, commerciaux publics dans le cadre du projet d'enfouissement des utilités publiques sur la rue Sainte-Anne, à la firme *Groupe XYZ Civitas inc.* ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 3 mai 2012, pour un montant de 46 168,21 \$, taxes incluses (incluant 7 000,00 \$ de frais d'imprévus).

La dépense est imputable au règlement numéro 693

Certificat de la trésorière 2300

Adoptée.

**2012-200 Location d'un véhicule électrique
Service de l'Urbanisme
Adjudication du contrat : Boucherville Mitsubishi**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location d'un véhicule entièrement électrique ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du conseiller en environnement du Service de l'Urbanisme en date du 4 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la location, pour une période de 48 mois, d'une voiture électrique Mitsubishi MIEV de base blanche chez *Boucherville Mitsubishi*, pour un tarif mensuel de 442,22 \$ plus taxes applicables, tel qu'il appert d'une proposition dudit concessionnaire datée du 3 mai 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2299

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2012-201 Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées
Demande de subvention**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 20 mars 2012;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin

appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la directrice des Services récréatifs et communautaires, madame Manon Lanneville, à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour personnes handicapées au nom de l'organisme Contact'L de Varennes.

Adoptée.

**2012-202 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation à l'équipe de recherches de l'UQÀM**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 18 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'équipe de recherches de l'UQÀM sur les Bernaches du Canada et les goélands à becs cerclé à utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherches ;

D'autoriser, à cet effet, l'émission de deux (2) laissez-passer pour la saison 2012.

Adoptée.

**2012-203 Tour de l'Île bleue 2012
Autorisation de campement Parc de la Commune**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 2 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser un groupe d'environ 35 personnes dans le cadre du Tour de l'Île bleue 2012 à camper sur le site du Parc de la Commune les 13 et 14 mai 2012.

Adoptée.

**2012-204 Utilisation de la rampe de mise à l'eau
Autorisation au Centre Saint-Laurent, Environnement Canada**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 26 mars 2012;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'équipe de M. Claude Lessard du Centre Saint-Laurent d'Environnement Canada à

utiliser gratuitement la rampe de mise à l'eau du parc de la Commune afin de poursuivre ses projets de recherche scientifique et de suivi de l'état du Fleuve Saint-Laurent (émission d'un permis saisonnier).

Adoptée.

**2012-205 Calendrier de conservation – Ville de Varennes
Adoption et autorisation de signature**

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4e et 7e de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservée de manière permanente ;

Attendu que la Ville de Varennes est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les modifications au calendrier de conservation préparé par monsieur Pierre Gagnon;

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer ces modifications au calendrier et à les soumettre pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

**2012-206 Officialisation du toponyme « chemin de l'Énergie »
Novoparc de la Ville de Varennes**

Considérant que le Conseil est favorable à renommer le chemin du Lac suite à l'ouverture du Novoparc dont la mission est d'attirer des entreprises dans la recherche d'énergie verte et durable ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « chemin de l'Énergie » la voie de circulation actuellement connue sous le nom de chemin du Lac, située dans le Novoparc de la Ville de Varennes. Ce nom est aussi en lien avec la ligne expérimentale d'Hydro-Québec, accessible par ce chemin, située sur les lots 113-partie et 298-partie au cadastre officiel de la Paroisse de Varennes, circonscription foncière de Verchères.

Adoptée.

**2012-207 Office municipal d'Habitation de Varennes
Budget 2012 – Approbation**

Considérant que le Conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Varennes a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012 ;

Considérant que ces prévisions sont présentées au Conseil municipal pour approbation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le budget 2012 de *l'Office municipal d'Habitation de Varennes*, tel qu'annexé à la présente.

Adoptée.

2012-208 Transferts budgétaires 2012

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 148 877 \$ pour 2012, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 1^{er} mai 2012 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2012-209 Dépôt du rapport de la trésorière
Situation financière au 31 mars 2012**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport de la trésorière sur la situation financière de la municipalité en date du 31 mars 2012.

Adoptée.

**2012-210 Permission de voirie n° 8606-12-0622
Intervention d'urgence sur réseau de services - Varennes
Ministère des Transports**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes entérine les termes de la permission de voirie no 8606-12-0622 du ministère des Transports du Québec pour la remise en état des éléments composant les routes, pour reconstruire ces routes selon

les normes du MTQ et les autres exigences particulières apparaissant dans le permis d'intervention, pour un montant estimé ne dépassant pas 10 000 \$;

D'autoriser monsieur Alain Rouette, directeur du Service du Génie, à signer tout document donnant effet aux présentes et de nommer monsieur Pier-Luc Millette, chef de division, à titre de substitut dans ledit dossier.

Que la présente résolution soit valide pour une période de 12 mois à compter des présentes.

Adoptée.

**2012-211 Assises annuelles 2012 – U.M.Q.
Délégation et autorisation de dépenses**

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes soient autorisées à participer aux Assises annuelles 2012 de l'Union des municipalités du Québec qui se dérouleront du 9 au 12 mai 2012 à Gatineau :

- Monsieur le maire Martin Damphousse,
- Madame la conseillère Lyne Beaulieu,
- Messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Denis Le Blanc et Bruno Desjarlais,
- Le directeur général.

Que les frais d'inscription, de voyage, de repas et de séjour réellement encourus soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2012-212 Congrès 2012 – Fédération québécoise des Municipalités
Délégation et autorisation de dépenses**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes suivantes soient autorisées à participer au congrès annuel de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) qui se dérouleront les 27, 28 et 29 septembre 2012 au Centre des Congrès de Québec :

- Monsieur le maire Martin Damphousse,
- Mesdames les conseillères Natalie Parent et Brigitte Collin,
- Messieurs les conseillers Francis Rinfret et Gaétan Marcil,
- La directrice générale adjointe.

Que les frais d'inscription, de voyage, de repas et de séjour réellement encourus soient défrayés par la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée.

**2012-213 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013
Dossier n° : 959020 – Ville de Varennes**

Attendu que la Ville de Varennes a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée.

**2012-214 Embauche – Chef de division – formation & logistique
Service de Sécurité incendie
Monsieur Yvon Proulx**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 30 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que monsieur Yvon Proulx soit et est retenu pour occuper la fonction de chef de division – formation & logistique au Service de Sécurité Incendie, poste cadre permanent à temps complet, à compter du 14 mai 2012, sous réserve de résultats positifs lors de son examen médical.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2012-215 Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

21 h 04 Madame la conseillère Brigitte Collin déclarant son intérêt dans le présent dossier (embauche de son fils) sort de la Salle du Conseil.

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2012-05 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 2 mai 2012.

Adoptée.

21 h 05 Madame la Conseillère Brigitte Collin entre dans la Salle.

**2012-216 Rapport annuel - Schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie – Ville de Varennes
Adoption**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le Rapport annuel du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie ci-annexé pour faire partie intégrante de la présente résolution, conformément à la Loi sur la Sécurité Incendie ;

Que copie de la présente résolution ainsi que dudit rapport annuel soient acheminés à la MRC de Marguerite-d'Youville.

Adoptée.

**2012-217 Autorisation de signature
Rapport d'avant projet – Hydro Québec
Enfouissement patrimonial / embellissement, rue Ste-Anne**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 23 avril 2012 ;

En conséquence, il est proposé monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le rapport d'avant projet préparé par Hydro Québec intitulé « Enfouissement patrimonial / embellissement, rue Ste-Anne, Varennes (projet no : 1600 DCL20468360-63683746/9326 et 1600-00 / DCL20642965-63898494/9326); tel rapport est annexé aux présentes comme si au long reproduit.

Adoptée.

2012-218 Appel d'offres services professionnels – Avocats – Avis de requêtes en expropriation d'emprises de servitudes pour équipements installés ou à installer – Enfouissement des utilités publiques – Rue Sainte-Anne - Approbation des critères de qualité

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la grille de pointage et les critères de qualité et leur pondération qui sont annexés à la présente comme annexe A, pour un appel d'offres de services professionnels – Avocats – Avis de requêtes en expropriation d'emprises de servitudes pour équipements installés ou à installer – Enfouissement des utilités publiques – Rue Sainte-Anne.

Adoptée.

**2012-219 Adoption - Politique
Utilisation des actifs informationnels - Ville de Varennes**

Considérant le rapport de recommandation de la direction générale en date du 3 mai 2012 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil adopte la Politique intitulée « Utilisation des actifs informationnels » ayant pour but d'établir les règles de la Ville de Varennes concernant l'utilisation des actifs informationnels, telle qu'annexée à la présente comme si au long reproduite.

Il est de plus résolu d'abroger la Politique d'utilisation des réseaux Internet / Intranet adoptée par la résolution 2001-292.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aire de protection du Calvaire et processus d'autorisation du projet du Golf
- Statut public ou privé du Centre multisports de Varennes et localisation éventuelle
- Nombre de logements prévus dans le projet Riendeau Sports ;
- Remblayage en bordure de la Rivière St-Charles ;

- Accès routier au projet Riendeau Sports ;
- Coût de production d'eau potable et système de récupération d'eau sur les jeux d'eau ;
- Règlement d'emprunt 781 ;
- Qualité du terrassement et des réparations d'entrées charretières dans le cadre de la revitalisation de la rue Ste-Anne.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 50.

Le maire,

Le directeur des Services juridiques
et greffier,

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA